



BR CODE  
DONNEZ DE L'ESPACE A VOS COMPETENCES

# Préparation au CACES® G.A.C.V. R.490 avec et/ou sans télécommande (formation initiale)

## OBJECTIFS

- Apporter les compétences nécessaires à la conduite de la grue concernée en situation de travail ;
- Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de l'engin concerné ;
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation ;
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques

Adaptation au public concerné : Programme de formation réglementé. La formation devra être suivie en totalité

TEXTES DE REFERENCE : Recommandation 490 de la CNAM

## ORGANISATION

### Matériel pédagogique et technique :

Vidéo projection, documents techniques, grues auxiliaires, ...

### Méthode et organisation :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées.
- Aire d'évolution.
- Utilisation d'une (ou de plusieurs) grue(s) auxiliaire(s) de chargement de véhicules adaptée(s) à l'enseignement de la catégorie de CACES®
- Organisation pratique par ateliers pédagogiques

## DUREE DE L'ACTION

3 jours (21 heures) par groupe de mini 1 à maxi 6 personnes (selon options)

Unités de temps CACES® : Voir page 2.

## INTERVENANTS

Enseignants qualifiés BR CODE, disposant d'une expérience significative en formation d'adultes et en utilisation professionnelle des grues de chargement. Testeur appartenant à un organisme certifié testeur CACES® 490.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

## PUBLIC VISE

- Toute personne de plus de 18 ans appelée à manipuler une G.A.C.V.

## PRE REQUIS

- Permis B souhaité.
- Comprendre le français.

NB : L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié.

## EVALUATION

Questionnaires à choix multiples (QCM) de 100 questions

Examen pratique selon le schéma :

- Prise de poste et mise en service,
- Conduite, manœuvres
- Fin de poste et maintenance
- Option télécommande :
- Vérification prise de poste
- Manœuvres

**Sanction visée :**

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les grues de chargement conforme à la recommandation R490 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) (CNAM)

## PROGRAMME

### Théorie :

- Connaissances générales
- Technologie des grues de chargement
- Stabilité des grues de chargement
- Déplacement des grues de chargement sur site
- Risques liés à l'utilisation des grues de chargement
- Exploitation des grues de chargement
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des grues de chargement

### Pratique :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (Option)

## MOYENS

Cette formation est soit réalisée dans les locaux de l'organisme de formation ou chez ses partenaires, soit dans les locaux de l'entreprise. Dans le cas d'une réalisation dans les locaux du client, les moyens mis à disposition sont :

### Matériel standard :

Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour,

- Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin,
- Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.

### Matériel technique :

Les moyens ci-dessous sont mis à la disposition du testeur soit par l'organisme de formation pour les tests se réalisant en inter, soit par le client pour les tests se déroulant dans son entreprise. Dans ce dernier cas, le client s'engage à transmettre au testeur :

- Notice d'instructions en français ;
- Rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations ;
- Examen d'adéquation ;
- Déclaration CE de conformité ou certificat de conformité.

Dans le cas où l'ensemble des matériels énoncés ne serait pas disponible, le testeur ne pourrait pas réaliser le test CACES®.

SURFACE ET MATERIELS	
Grue représentative	Grue de chargement sans treuil, poste de conduite embarqué fixe, équipée d'un crochet de levage, portée mini 12 m (télécommande en option)
Surface d'évolution	300 m <sup>2</sup> minimum
Charge 1	Charge palettisée, masse ≥ 500 kg
Charge longue 2	Longueur ≥ 3 m, masse ≥ 200 kg, 4 points de levage
Ecran	Dispositif s'opposant à la vision directe de la charge par le grutier
Radiocommandes	Nombre : 1 / Batteries : 2
Moyens de communications	2 émetteurs/récepteurs radio.
Accessoires de levage	A minima : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 fourche à palettes</li> <li>▪ 1 élingue chaîne 4 brins x 500 kg mini</li> <li>▪ 1 élingue chaîne 1 brin x 500 kg mini</li> <li>▪ 4 élingues textiles 1 brin x 500 kg mini</li> <li>▪ 5 manilles</li> </ul>

### EPI

Les salariés et le testeur doivent disposer des EPI nécessaires en fonction de la grue de chargement utilisée et du site d'évaluation, et à minima : d'un casque de chantier, de chaussures de sécurité, de gants et d'un vêtement rétro-réfléchissant.

Unités de test (théorique et pratique)

Pour réaliser convenablement l'évaluation le testeur ne peut réaliser par journée de test, toutes familles et catégories confondues, plus de :

- 7 UT (unités de test) toutes épreuves cumulées ;
- dont au maximum 6 UT d'épreuves pratiques (y compris options éventuelles).

Epreuves théoriques (toutes catégories) : 1 UT

Epreuves pratiques

- Grue de chargement : 1 UT
- Options télécommande : 0,5 UT

Une unité de test (UT) représente 1 heure +/- 10 minutes.

Pour sa part, un salarié ne peut subir plus de 7 UT par journée, toutes épreuves cumulées, toutes familles et catégories confondues.